BEAUMONT DU LAC



BULLETIN MUNICIPAL
AOÛT 2015

Edition et publication : PIERRE POURCHET

Distribution : MAIRIE

Vassivière en Limousin

Mairie de BEAUMONT du Lac

Mairie: le Bourg 87120 BEAUMONT DU LAC

Tél: 05-55-69-15-62

Fax: 05-55-69-32-96

e-mail: mairie beaumontdulac@wanadoo.fr

Août 2015

LE MOT DU MAIRE

Voilà maintenant un peu plus d'un an que la nouvelle équipe municipale est en place. Je tiens avant tout à remercier les adjoints et les conseillers pour leur implication et leur motivation dans la gestion communale.

L'engagement et l'esprit d'équipe sont la force de ce Conseil Municipal.

Les communes vont devoir s'adapter à la pénurie des dotations de l'ETAT (baisse de la dotation globale de fonctionnement de 30% entre 2014 et 2017 soit 32 000 euros de moins pour Beaumont du Lac, 6 000 euros en 2015). Ce sont les communes qui vont devoir fournir le plus gros effort, cela se traduira par une chute de l'investissement. Pourtant une commune qui n'investit pas est une commune qui meurt.

Le pessimisme de l'esprit n'empêche cependant pas l'optimisme de l'action.

NOUS continuerons donc à nous battre au quotidien pour offrir un territoire toujours plus moderne, équipé, actif, vivant, ouvert, accueillant et solidaire.

Je vous assure que nous mettrons tout en œuvre pour être à la hauteur de vos espérances.

Pierre POURCHET



LES DOSSIERS:



L'un des 6 gîtes de la commune.

En 2014 et 2015, nous avons été confrontés à des dossiers importants et incontournables qui nous ont été imposés:

- Etude diagnostique d'adduction d'eau potable ;
- Le Plan Local d'Urbanisme ;
- L'accessibilité des établissements recevant du public ;

1 -Etude diagnostique d'adduction d'eau potable :

Cette étude engagée en mai 2014 arrive à son terme.

Ce rapport permettra de connaître pour la commune :

- a) la ressource en eau ;
- b) la description du fonctionnement du réseau et ouvrages associés;
- c) les volumes mis en distribution et consommations ;
- d) les performances du réseau;

Enfin le dernier volet préconisera des solutions pour améliorer nos réseaux d'eau potable.

La Commune exploite 7 captages pour la production de sa ressource en eau et possède 3 réseaux de production-distribution distincts Villemoujeanne, le Bourg, et Châteaucourt pour un linéaire de 23,480 km principalement constitué de conduites PVC (87%), posées dans les années 1970.

La consommation annuelle en 2014 est de 18 828 m3 pour 256 abonnés.

Les premières conclusions de cette étude présentent :

Un réseau relativement ancien, néanmoins, la Commune a réalisé ces dernières années des travaux de renouvellement de son patrimoine avec depuis 2012, un linéaire renouvelé de 1 646 m, représentant 7% du linéaire total du réseau.

En 2013 et 2014, les montants financiers hors taxes des travaux engagés sont de 130.500 euros (protection des captages).

De par le nombre très important de résidences secondaires et la présence de 2 gros consommateurs sur le réseau, les volumes comptabilisés facturés fluctuent d'une année sur l'autre de manière importante.

On constate que le rendement du réseau est faible et en deçà des objectifs à tenir. Il convient par conséquent d'établir un programme d'actions permettant à la commune d'améliorer sensiblement ce rendement de réseau.

Le bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014 est de 33 185 m3 dont 18 828 m3 consommés et 13 357 m3 de pertes. Aussi, dans le suivi des volumes mis en distribution, une mise en place de télégestion avec sectorisation et

mesure des débits nocturnes serait intéressante afin de pouvoir suivre d'une manière plus précise les pertes en eau sur le réseau et gagner en réactivité.

Enfin, sur le plan de la qualité de l'eau distribuée, les valeurs très basses de Ph sur l'ensemble des ressources en eau exploitées font que les eaux mises en distribution sont agressives, ce qui peut générer une dégradation accélérée des canalisations et le relargage de certains métaux dans l'eau distribuée peut ainsi poser des risques à long terme pour la santé des abonnés.

Notre réseau d'eau sera notre priorité. D'importants travaux devront être entrepris très rapidement. Ceux-ci auront un coût qui malheureusement entraînera dès cette année une augmentation des abonnements de 55 euros en 2014 à 70 euros en 2015. Cependant le tarif du m3 n'évoluera pas en 2015.

2 - Le Plan Local d'Urbanisme :

En cours depuis plus de 6 ans, le Plan Local d'Urbanisme, touche à sa fin. La présentation publique se tiendra d'ici la fin de l'année.

Le présent règlement s'appliquera à l'ensemble du territoire de la Commune et se substituera au P.O.S.

L'ensemble des parcelles sera classé dans des zones dont chacune a une réglementation qui lui est propre.

1- ZONES URBAINES :

Zone UA : elle recouvre les espaces bâtis à fortes valeurs patrimoniales. Il s'agit du bourg ainsi que l'ensemble des hameaux de caractères ayant gardé une unité architecturale (PIERREFITE, VICHEZ, PERT et FUMOUSE). Cette zone est la plus stricte en ce qui concerne l'encadrement des aspects extérieurs.

ZONE UB : elle est moins stricte que la zone UA et elle recouvre les espaces bâtis de type pavillonnaire.

ZONE UT : elle a pour unique vocation d'accueillir des équipements liés au tourisme, au loisir, au sport et aux activités culturelles.

ZONE UE : cette zone concerne le cimetière et la station d'épuration actuelle et future.

2 - ZONES A URBANISER :

ZONE AU : dédiée au développement urbain à vocation d'habitat.

3 - ZONES AGRICOLES :

ZONE A : dédiée au développement de l'activité agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres.

ZONE AH : espace dédié aux zones d'habitats au cœur des espaces agricoles.

4 – ZONES NATURELLES ET FORESTIERES :

ZONE NP : espace de protection stricte des milieux naturels.

ZONE N : liée à la protection de la ressource forestière et à la gestion sylvicole. Ces espaces comprennent des espaces boisés classés.

ZONE NH : zones d'habitats au cœur des espaces naturels.

3 - Accessibilité des Etablissements Recevant du Public :

Chaque loi apporte un certain nombre d'obligations et de contraintes. La loi accessibilité aux personnes handicapées impose le principe « d'accès à tout pour tous » et prend en compte tout type de handicap. Après un inventaire effectué par des services compétents, l'application drastique de cette loi va générer des travaux et des dépenses importantes pour notre Commune (Mairie, Foyer rural, Gites, Eglise et Paturadou).

LE BUDGET 2015

Les budgets de la commune adoptés par le Conseil Municipal s'équilibrent pour un montant global de 844 047 euros qui se répartissent de la manière suivante :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget principal	381.541	217.859	599.400
Budget eau	66.182	54.376	120.558
Budget assainissement	46.754	32.820	79.574
Budgets logements sociaux	25.992	18.523	44.515
total	**520.469**	**323.578**	**844.047**

INVESTISSEMENTS ACHEVES EN 2015 :



Chemin reliant les gîtes à la D43

-Extension de l'atelier et création de sanitaire (57 139 € HT)

dont subvention CG 30% soit 17.141 €

dont subvention DETR 20 % soit 11.428 €

-Création d'un chemin rural de la CD43 aux gîtes communaux (19.200 € HT)

dont subvention CG 50 % soit 9.600 €

-Rénovation de la Façade est de l'église (7.380 € HT)

dont subvention CG 40% soit 2.960 €

dont subvention DETR 25 % soit 1.847 €

-Gîtes communaux : rénovations des salles de bain - 1ère tranche (8.000 € HT)

dont subvention CG 40% soit 3.200 €



Lame de déneigement acquise début 2015

-Acquisition d'une lame de déneigement (6.200 € HT)

dont subvention CG 45% soit 2.790 €



Façade Est de l'église restaurée

INFORMATIONS DIVERSES :

-ELAGAGE :

Un recensement des zones à élaguer (arbres et haies) en bordure des voies départementales et communales va être entrepris pour :

- le bon fonctionnement des réseaux électriques et téléphoniques ;
- une meilleure visibilité des panneaux de signalisation ;
- la sécurité et l'accessibilité ;

Un courrier sera envoyé aux propriétaires leur rappelant leurs obligations en la matière ;

Sans réponse de leur part, la mairie fera exécuter les travaux aux frais des propriétaires concernés.

-CONVENTIONS **:**

La convention d'utilisation du terrain de tennis situé à « Nergout » étant arrivée à son terme, une nouvelle convention a été signée entre l'association A.S.L.B.L et la COMMUNE ;

Sur la route de « QUENOUILLE » les terrains de l'ancien ball-trap, près de l'ancienne décharge, utilisés précédemment par la société de chasse ont fait l'objet d'une convention d'utilisation avec l'association Rand'oc pour un circuit moto. Cet espace a été nettoyé, clôturé par l'association et est réservé aux adhérents ou à leurs invités.

-CANICULE OU FORTES CHALEURS :

En cas de problème contacter la MAIRIE au tel : 05-55-69-15-62 ou la plate- forme téléphonique canicule au 0800-06-06-66.

A leur demande ou à la demande de leur famille les personnes fragiles les plus à risques (personnes âgées, handicapés, malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes) peuvent s'inscrire sur un registre à la MAIRIE.

HONORARIAT :

JACQUES HANICOT a été nommé, à sa demande, maire honoraire par le Préfet.

NOEL :

En 2015 ne pourront bénéficier du colis de NOEL aux personnes âgées uniquement ceux qui auront 65 ans ou plus et qui sont résidents à l'année dans la commune.

Seront concernés pour les cadeaux de NOEL de la Commune les enfants de l'âge de moins de 12 ans.

Horaires d'ouverture

de la mairie

Lundi au Vendredi de 9h-12h et 14h-16h

Le samedi sur rendez-vous

ETAT CIVIL

Décès:

Jean-François CROS ; décédé le 29 décembre 2014

Brenda BROOMFIELD ; décédée le 19 mai 2015

Georges RUBY; décédé le 17 juillet 2015

Maria URBANIAK ; décédée le 03 août 2015



NOS ASSOCIATIONS :

RAND'OC



Rand'oc a organisé le week-end de la Pentecôte les 23 et 24 mai la 5ème Ronde des Lacs avec au programme randonnée semi-nocturne, randonnées avec spéciales banderollées ligne et extrême, et repas midi et soir. Force est de constater que cette manifestation a de nouveau rencontré un grand succès.

Pas moins de 200 participants venus de toute la France se sont rencontrés dans un cadre très agréable.



Enduristes, randonneurs, organisateurs et spectateurs se sont retrouvés pour partager l'art de vivre autour de victuailles et désaltérants durant le week-end qui fut clôturé par un concert gratuit.

Rendez-vous pour le week-end de Pentecôte 2016 pour la 6ème édition.

Comité d'animations de Beaumont du Lac :



Avec les premières chaleurs et l'arrivée des estivants de l'été, les festivités après le mois de juillet vont se succéder tout au long du mois d'août sur l'aire de loisirs au port de Nergout.

Les marchés du mercredi matin sont prévus jusqu'au 19 août.

La fête de la myrtille sera composée d'un vide-grenier, d'un concours de gâteaux à la myrtille ouvert à tous, de restauration, d'une tombola et d'un concert gratuit avec le groupe de Rock « Les Ejectés » qui clôturera cette journée du dimanche 16 août 2015.

Nous vous attendons nombreux.

A.C.C.A. Beaumont du Lac

L'ACCA de Beaumont du Lac a tenu son assemblée générale le 28 juin 2015. Son bilan est positif. La saison de chasse débutera le 13 septembre 2015 et se terminera le 28 février 2016.